

Compte rendu du conseil municipal du 23 novembre 2011

Le conseil s'est réuni le 23 novembre à 20 heures .Tous les conseillers étaient présents. Mr Ars secrétaire de séance.

1-Participation au ramassage scolaire :

Une délibération a été prise pour le financement fixé par le conseil général soit 180€ par élève pour un total de 2880€.

2-Déneigement :

Mr Robert Laroche ne veut plus assurer le déneigement de La Brugère.Une entreprise locale a été contactée mais n'est pas disponible. Un autre contact auprès de Mr Bonhomme qui n'est pas intéressé .Il pourrait être envisagé l'achat d'un second tracteur d'occasion pour faire le déneigement de La Brugère,Ancette ,Chams .D'autres solutions sont à l'étude.

3-Décision modificative.

Suite à la réforme de la taxe professionnelle les communes devaient retrouver l'intégralité de leurs ressources fiscales antérieures à cette réforme. Il s'avère que nous avons un excédent prévu au budget soit une réversion complémentaire de 2508€.

4-Echange de terrain :

Afin de permettre l'accès par véhicule de deux riverains de Madame Tichit, à Verrières, la commune a échangé 24 m2 de voirie communale afin de laisser un passage de 2,80m pour une surface équivalente. La délibération a été adoptée par 10 voix pour, une abstention.

5-Cimetière de Chams :

Le mur du cimetière de Chams demandant réfection il a été demandé des devis afin d'effectuer ces travaux .Une délibération prise à l'unanimité afin de procéder à cette rénovation. Les subventions seront requises auprès du conseil général et régional

6-Prêt pour rénovation de l'école de Verrières :

Une délibération a été prise pour l'obtention d'un prêt pour les travaux de l'école. Le montant du prêt est de 118000€ au taux de 2,80% sur 20 ans.

7-Blason de la commune :

Un passionné d'héraldique (science des blasons) nous propose d'établir le blason de la commune et ce gratuitement une délibération pour accord est établie.

Questions diverses :

Le maire a fait un bilan sur les travaux actuellement en cours : école Verrières, enfouissement réseau, travaux par les employés communaux.

La séance est levée à 21h15.

